

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 04 DECEMBRE 2025

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN.

Excusés :

Madame Sylviane BONNOT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY
Monsieur Fabrice PLANCHON qui a donné pouvoir à Madame Annick BAILLY
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND
Monsieur Alain MALBEC

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Patrick PROTHIAU.

Secrétaire :

Madame Annick BAILLY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 04 décembre 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur le Maire.

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Acceptation du FAIR 2025,

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'une demande relative au Fonds d'Aide à l'Investissement Rural a été effectuée auprès de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, portant sur l'aménagement et la valorisation des abords de l'étang du Rousset.

Considérant l'octroi de la somme de 11 253 euros à la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en adopte le montant par délibération concordante.

- Redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif,

Pour l'année 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif applicable à 0.28 euros H.T. le mètre cube d'eau avec un coefficient global de modulation estimé à 0.30, conformément à celui instauré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Etude de devis,

Assainissement non collectif du camping

Le Conseil Municipal se prononce pour la demande de devis à différentes entreprises.

Création de fossés Chemin du Trembly

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise DRAVERT T.P. pour 3 300.00 euros T.T.C..

Remplacement d'un chauffe-eau pour le camping

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de L'ARTISAN PLOMBIER pour 1 718.88 euros T.T.C..

Logement de la salle des fêtes : remplacement de la baignoire par une douche

Considérant les travaux de qualité effectués par les employés communaux au niveau de cette salle de bain, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder, dans un premier temps, au remplacement de la baignoire.

- Travaux sur voies communautaires 2026,

Suite à une première évaluation de ces travaux de voirie, le Conseil Municipal les priorise comme suit ; en attendant l'arbitrage de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

- 1- Grosses réparations Route du Lac pour 18 031.05 euros H.T.,
- 2- Travaux neufs Chemin des Apports pour 19 108.00 euros H.T.,
- 3- Grosses réparations Route de Pouilloux pour 4 577.10 euros H.T.,
- 4- Travaux neufs Route de Pouilloux pour 22 251.00 euros H.T.,
- 5- Grosses réparations Route des Vernes Bredas pour 7 114.50 euros H.T.,
- 6- Travaux neufs Route de Noireux pour 12 515.00 euros H.T.,
- 7- Grosses réparations Chemin des Chassins pour 6 255.00 euros H.T. .

- Location du logement de la salle des fêtes de Marizy,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de louer ce logement à Madame Lucie HOUSIERE à compter du 1^{er} janvier 2026
- fixe le loyer à 393.00 euros,
- dit que les charges mensuelles seront de 100.00 euros à raison des 10 mois par an (juillet et août étant exclus),
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

- Parcelles communales d'Orgeval,

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles communales (cadastrés section D n° 82, 83, 84 et 85, d'une superficie totale de 4 hectares 43 ares et 26 centiares) peinent à trouver preneur dans le cadre d'une location de terrains agricoles.

Considérant que des personnes seraient intéressées par leur achat, des renseignements seront pris en vue d'une éventuelle cession.

- Transports scolaires,

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée auprès des parents afin de faire le point sur leurs besoins en transport scolaire.

A ce jour (la date limite de réponse ayant été fixée au 1^{er} décembre), 9 familles (représentant 15 enfants) ont répondu.

Il en résulte que les parents ayant pris le soin de répondre :

- considèrent ce service comme indispensable, précieux et utile,
- demandent le maintien de ce service en privilégiant le bus de 9 places compte-tenu du nombre d'enfants effectivement transportés.

Le maintien du transport scolaire, via le bus de 9 places, est donc acté.

- Affouage,

Madame Annick LAPRAY, conseillère en charge des affaires forestière, rapporte les échanges avec le technicien de l'Office National des Forêts lors de la réunion de ce 1^{er} décembre. Cette réunion s'est tenue en présence des personnes ayant fait une demande de coupes de bois portant sur la parcelle 2.

Madame Annick LAPRAY mention que :

- L'objectif des coupes de la parcelle 2 consiste en une amélioration de conversion du taillis sous futaie avec une volonté de valoriser les arbres de franc-pied et donc à terme, de valoriser des bois de qualité (en sachant que le prix unitaire d'une coupe est fixé à 30 euros).
- L'opération regroupe l'ouverture des cloisonnements d'exploitation tous les 25 mètres ainsi que la récolte des menus bois et des bois déperissants sur toute la parcelle.
- Le prélèvement via affouage sera faible et portera sur environ 73 stères.
- Des consignes ont été données afin que les affouagistes effectuent leurs coupes dans des conditions d'exploitation et de sécurité optimales.

Concernant la parcelle 13, riche en houppiers et menus bois (puisque cela représenterait 380 stères), la commune pourra librement les proposer aux affouagistes ou à des tiers, après avoir été répertoriées. Leur exploitation devra être réalisée dans les deux ans à venir et leur prix sera fixé ultérieurement.

Le technicien de l'ONF a enfin rappelé la présence d'ornières, la destruction d'un fossé et le déversement de plusieurs bennes de gravats à proximité immédiate de la forêt communale aux Vernes Breda.

Il laisse au Conseil Municipal le soin de trouver des solutions pour résoudre ces problèmes.

Il en a, enfin, profité pour rappeler à deux membres de la société de chasse communale les règles d'entretien du parcellaire dont il avait demandé la réalisation précédemment.

- Questions et informations.

Demande de la locataire domiciliée Route des Corbeaux

Considérant les régularisations conséquentes de chauffage qui sont demandées à cette locataire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, consent à sa demande d'augmentation de ses charges mensuelles à partir du 1^{er} janvier 2026. Elles passeront ainsi de 150 euros à raison de 10 mois (les loyers de juillet et août n'étant pas soumis aux approvisionnements des charges.)

Régie de la station service

Monsieur Pierre-Antoine TLCUZEK, régisseur titulaire, mentionne qu'il n'assumera plus cette fonction à partir du 1^{er} janvier 2026 en raison des responsabilités pécuniaires qui lui incombent.

Prise en charge pour les cotisations mutuelles et prévoyance des employés communaux à compter du 1^{er} janvier 2026

La législation actuelle prévoit que les cotisations pour les mutuelles santé labellisées et les contrats de prévoyance souscrits par les agents communaux soient pris en charge à hauteur de 15 euros mensuels minimum par leur collectivité. Afin de se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour une participation à concurrence de 15 euros.

Accès au SIG dépendant de l'Agence Technique Départementale

Monsieur le Maire mentionne que ce SIG propose gratuitement aux communes de disposer de divers fonds de plans (cadastre, sécurité incendie, réseaux, voirie, etc).

Considérant l'intérêt de la mise à disposition de ces divers plans, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion à ce service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Rapports sur la qualité des services déchets et assainissement non collectifs de la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux rapports.

Divers

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 25 janvier 2025 à 10 h 30 à la salle des fêtes de Marizy.

Des renseignements complémentaires seront pris auprès de l'assureur de la commune afin de savoir si un sinistre déclaré par un tiers, mais dont les dommages n'ont pas été constatés par Monsieur le Maire, doivent faire l'objet d'une déclaration.

La séance est levée à 23 h 20.